



Différencier le traitement des activités selon les temps de l'enfant

publié le 20/01/2015

Descriptif :

Dans le département de la Vienne, le pilotage de la réforme des rythmes scolaires¹, en liaison étroite avec l'autre service de l'Etat, à savoir la DDCS, le CDOS 86, la CAF, les Francas, la Ligue de l'enseignement, le Conseil Général, l'ADM et la DRAC ...s'attache à accompagner les partenaires (collectivités territoriales, écoles, associations) dans l'élaboration et la mise en œuvre des Projets éducatifs territoriaux de territoire (PEDT)...

Sommaire :

- Comment aborder l'activité dans des contextes d'intervention différents ?
- Des lieux et contextes spécifiques
- Quels leviers utiliser pour pratiquer dans ces différents contextes ?
- Quelles mises en œuvre privilégier dans ces différents contextes ?

Dans le département de la Vienne, le pilotage de la réforme des rythmes scolaires¹, en liaison étroite avec l'autre service de l'Etat, à savoir la DDCS, le CDOS 86, la CAF, les Francas, la Ligue de l'enseignement, le Conseil Général, l'ADM et la DRAC ...s'attache à accompagner les partenaires (collectivités territoriales, écoles, associations) dans l'élaboration et la mise en œuvre des Projets éducatifs territoriaux de territoire (PEDT). Une « Charte d'engagements réciproques entre tous les professionnels intervenants dans le cadre de la mise en œuvre du Projet éducatif territorial » est ainsi proposée à tous les maires de la Vienne, pour aider à une formalisation partagée des enjeux et modalités d'action. Dans le domaine sportif, les collaborations ont conduit à mieux identifier les objectifs et conditions d'intervention. Le recueil et l'analyse de projets et les échanges avec différents professionnels viennent enrichir cette réflexion collective.

J. Brouleau, CPD-EPS, Référent sur la réforme des rythmes scolaires, 86

● Comment aborder l'activité dans des contextes d'intervention différents ?

La pratique d'une activité sportive, comme le handball, s'envisage de différentes manières selon le cadre de pratique. Peut-on « entrer dans l'activité » de la même manière si l'on intervient sur un temps scolaire et périscolaire, un temps d'accompagnement éducatif ou un entraînement club ? Le public et les objectifs sont les deux facteurs qui vont orienter les modalités d'intervention d'éducateurs sportifs qui peuvent évoluer dans les différentes temporalités.

● Des lieux et contextes spécifiques

○ La pratique fédérale

Aujourd'hui, la pratique en club vise souvent des objectifs à court terme en raison du rythme de compétitions où l'enjeu de gagner reste prioritaire. Ainsi, les séances d'entraînements cherchent à solliciter des ressources permettant d'aboutir à un résultat rapide. Il s'agit d'améliorer, en priorité, les qualités techniques, tactiques et physiques des joueurs pour atteindre l'objectif principal de performance sportive. Bien évidemment, ce constat doit être relativisé en fonction des objectifs de chaque club et la volonté de plus en plus affirmée de concevoir l'entraînement des jeunes dans la perspective de « former le handballeur de demain dans toutes ses dimensions ».

○ Le temps périscolaire

Qu'il s'agisse d'ateliers du temps périscolaire (TAP) ou d'accompagnement éducatif, les participants volontaires, sans pré-requis d'éligibilité, attendent de la découverte, du divertissement, parfois d'un besoin d'activités dans un souci de santé et de bien-être, ou encore la recherche de nouvelles sensations, d'expériences nouvelles ou tout simplement pour le plaisir. L'activité sportive sert alors de « prétexte » à une quête éducative et pédagogique qui vise l'enrichissement culturel et sportif des publics auxquels les activités sont proposées. L'éducateur sportif doit chercher à séduire avec des conditions de pratiques (gymnase, matériel ludique) et des modalités adaptées : s'amuser en jouant est prioritaire. Les objectifs résideront dans la découverte et la connaissance de son corps ainsi qu'un travail autour des valeurs sportives (jouer ensemble, respecter ses partenaires de jeu, fair-play...), mais resteront le plus souvent cachés aux yeux des participants.

○ Les interventions en milieu scolaire

Les éducateurs sportifs peuvent être appelés à collaborer avec les professeurs des écoles. Le public est bien particulier, car souvent plus nombreux et non volontaire. Les jeux de cours sont familiers aux enfants (épinglier, loups, défis...) et, pour capter et canaliser leur attention, le recours au jeu reste un allié indiscutable. Les règles sont adaptées pour se rapprocher le plus possible de l'activité, non pas pour des acquisitions technico-tactiques, mais plutôt pour enrichir et développer des compétences générales chez les enfants : progresser vers une cible, en coopération ou avec une opposition... Le handball n'est alors qu'un prétexte à une éducation physique plus globale (découvrir et connaître son corps, développer des capacités physiques et motrices, agir et interagir avec son environnement et dans son environnement, être confronté à des règles...). Une des caractéristiques de ce domaine d'intervention est liée à la présence de l'enseignant, responsable de la classe et investi dans la séance, avec lequel des éléments de formation sont partagés (élaboration de projet d'intervention). Le recours à des ateliers diversifiés, et l'organisation en petits groupes est souvent une modalité d'intervention retenue.

● Quels leviers utiliser pour pratiquer dans ces différents contextes ?

Aujourd'hui, la Fédération française de handball met à notre disposition les kits « Premiers pas » pour la découverte du handball chez les jeunes de 8 à 12 ans. Deux malles sont opérationnelles et regroupent un matériel et des propositions d'activités adaptées (fiches de jeu présentant les enjeux, les moyens que peut utiliser l'éducateur pour améliorer et adapter le jeu, etc.). Les situations sont issues de jeux usuels (jeux de cours et jeux traditionnels) qui favorisent une mise en activité rapide des enfants.

Le jeu, envisagé comme pratique de référence, reste un moyen sûr car nombre de paramètres peuvent constituer des obstacles à la mise en œuvre de séances motivantes : hétérogénéité, place des garçons et des filles, nombre de joueurs par équipes, lieu de pratique... Il demeure en outre un levier élémentaire de motivation.

D'autres aspects peuvent être également explorés, en particulier pour susciter et entretenir la motivation des participants : les « défis » développent l'idée d'opposition caractéristique de l'activité, une ambiance (entrée dans la séance en musique), des conditions de pratiques (environnement ludique, qualité d'accueil, etc.). Si le gymnase est sans doute un lieu accueillant et favorable (mais pas toujours), mais les interventions peuvent aussi se dérouler en extérieur, dans la cours de récréation, sur un city-stade, sur une pelouse... autant d'environnements dont il faut se servir pour tirer le maximum d'avantages.

● Quelles mises en œuvre privilégier dans ces différents contextes ?

En construisant son intervention, on se pose certaines questions : comment permettre un temps de pratique optimal pour chacun, quels sont les risques, comment organiser les groupes, les rotations, etc. ? Là encore, il n'y a sans doute pas de réponse uniforme, mais bien une réflexion pédagogique à conduire : parfois privilégier des petits groupes pour une quantité de pratique optimale, d'autres fois faire travailler collectivement pour favoriser les échanges et les confrontations... Quelles que soient les modalités retenues, il convient de favoriser la construction d'un joueur ou d'une joueuse au travers de situations rendues motivantes par les conditions de pratiques, le questionnement engagé, les temps d'échanges ou d'analyse pour partager son expérience.

Les objectifs de la pratique s'orientent le plus souvent sur la découverte et la sensibilisation de l'activité. La mise en œuvre prendra la forme d'ateliers permettant à chacun de s'exprimer. Les consignes des situations proposent un

cadre dans lequel l'enfant pourra explorer les possibilités de son corps et de son environnement... A ces conditions, l'éducateur contribuera à développer des compétences permettant à chaque enfant d'évoluer dans le monde qui l'entoure. La performance n'est plus l'objet principal de la pratique, en revanche des compétences générales sont recherchées (sauter courir, progresser vers une cible individuellement ou collectivement, coopérer, s'opposer à, etc.). L'intervention de l'éducateur n'a de sens que si sa démarche considère l'enfant (public) comme l'origine de sa réflexion et qui suscitera la mise en place des outils par la suite.

Gaël Royer, BEES Handball,

Article coordonné par J. Brouleau, CPD-EPS, 86

Une charte départementale

La charte d'engagements réciproques entre tous les professionnels intervenants dans le cadre de la mise en œuvre du Projet éducatif territorial permet d'ajuster les organisations des temps et des lieux au plus près des réalités d'exercice des missions de chacun, dans une logique de partage et de respect mutuel. Les signatures (Maire, directeur(trice) d'école, inspecteur de circonscription, coordinateur des activités périscolaires) identifient le rôle de chacun et valide les engagements réciproques permettant de renforcer les relations partenariales dans une logique de complémentarité au service des enfants/élèves de chaque commune.

Elle favorise le partage des locaux (occupation, consignes de sécurité, etc.) et des matériels (règles d'utilisation, rangement) dans le respect des règles de vie (règlement intérieur) et la considération mutuelle (affichage, nature des activités, etc.). Elle rappelle les conditions retenues pour favoriser l'accès de tous les élèves aux temps scolaires (alternance des activités, retour au calme) et périscolaires (inscriptions, déplacements).

Document élaboré par le GAD (groupe d'appui départemental) de la Vienne (DDCS, le CDOS 86, la CAF, les Francas, la Ligue de l'enseignement, le Conseil Général et l'ADM)

L'offre éducative dans les écoles publiques de l'agglomération « Grand Poitiers »¹.

A travers les accueils périscolaires, les collectivités territoriales (ville et agglomération) accompagnent la construction et l'accomplissement des enfants d'âge maternel et élémentaire, dans la continuité et la complémentarité avec le temps scolaire. Les accueils périscolaires sont des lieux de loisirs éducatifs, d'échanges et de détente, lors de la pause méridienne, avant et après l'école. Ils visent à ouvrir aux enfants des domaines qu'ils n'appréhendent pas dans leur milieu scolaire et/ou familial, à acquérir et développer des compétences et à favoriser l'émergence de capacités. Ils permettent également de favoriser l'apprentissage de la vie en collectivité et de leur faire intégrer les règles de vie sociale. Une attention particulière est accordée aux enfants les plus fragiles afin qu'ils s'expriment dans des activités nouvelles non pratiquées dans leur contexte familial (sports, culture, découvertes).

Quelques chiffres

6 000 enfants scolarisés dans 45 écoles (24 maternelles, 21 élémentaires).

414 agents de la Ville dans les équipes périscolaires (à partir de 7h30, pause méridienne, jusqu'à 18h30) avec 1 responsable et 1 projet pour chaque accueil matin/soir et 1 référent en surnombre pour la pause méridienne.

4 associations et des étudiants en STAPS associés.

Pendant le temps scolaire, la collectivité apporte son soutien pour l'enseignement à tous les élèves de la natation (acquisition du savoir nager) et du cyclisme (se déplacer en sécurité), ainsi que pour certaines classes dans des activités spécifiques (escalade, escrime, patinage, roller, équitation, natation, golf, gymnastique, kayak, sports d'opposition, vélo de piste/VTT/BMX). Les activités se déroulent principalement l'après midi et, ponctuellement, le matin sur le temps scolaire.

Sur le temps périscolaire, l'école de l'eau est destinée aux enfants n'ayant pas atteint les objectifs du savoir nager ; et des activités sont proposées sur les sites de proximité (maisons de quartiers, équipements sportifs, etc.) éventuellement en partenariat avec des associations (ASCEP, ASAC, ADSEA et Fête le Mur).

Laurence Vallois Rouet, 1ère adjointe au Député maire de Poitiers, déléguée à l'éducation

Quelle prise en compte dans la formation d'animateurs sportifs ?

Dans nos dispositifs de formation, nous privilégions une approche méthodologique axée sur l'analyse des modalités d'intervention adaptées à différents contextes d'établissement à vocation éducative au travers de l'élaboration du projet éducatif général de la structure dans lequel s'insère le projet pédagogique. Tout projet éducatif de structure vise à proposer l'accompagnement d'une personne dans une visée transformatrice, ayant pour finalité de lui permettre de développer au mieux ses aptitudes (son potentiel), dans le respect de son intégrité physique et psychologique afin de lui assurer l'épanouissement complet de sa personnalité. Pour cela le projet pédagogique vise au développement de savoir-faire, de savoir-être, de savoir, à partir d'objectifs structurés par une programmation annuelle de cycles et de séances. Les logiques d'élaboration de cette programmation d'intervention seront rigoureusement identiques car dépendantes des finalités et des buts poursuivis, et aménagées en fonction des objectifs déterminés d'une manière identique en fonction de l'âge mais différenciée selon les structures de pratique (nombre de terrains, nombre d'intervenants, matériel mis à disposition). Quels que soient les objectifs et les moyens, la philosophie éducative est la même : développer le potentiel moteur, le respect de soi, de l'adversaire/partenaire ainsi que des règles du jeu, enfin du vocabulaire spécifique à l'activité.

Il appartient à tous les intervenants quelque soient leur formation et leur contexte d'intervention d'être réalistes dans leurs objectifs, ainsi que certains des finalités éducatives qu'ils poursuivent, lesquelles, comme énoncé plus haut seront les mêmes, puisque la cible concerne bien le public et non l'activité. C'est autour de cette philosophie à haute valeur éducative que l'ensemble des formations au CREPS de Poitiers sont dispensées.

*Laurent Garros,
Formateur au CREPS de Poitiers, 86*

Essai de caractérisation des activités physiques dans les différents temps de l'enfant.

 [Tableau récapitulatif](#) (PDF de 216.1 ko)
Différencier le traitement des activités selon les temps de l'enfant.

Document proposé par V. Michaud, CPD-EPS, 86

► Plus d'informations dans la [Revue-EP&S #362](#) 

(1) Extrait du projet éducatif territorial de la ville de Poitiers (86).